

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

Des moyens nécessaires pour une action efficace.

Raymond ROBIC SP - 22

La rentrée est faite, chacun a repris ses occupations. La fin de l'année 2018 se profile et l'heure des bilans d'activité, mais aussi financier approche.

Pour ce qui concerne 2018, les possibilités d'amélioration se font rares et nous savons d'ores et déjà qu'il sera moins bon que celui de 2017. Mais quand on pense bilan 2018, c'est qu'il est grand temps de travailler à celui de 2019.

Les grandes lignes sont là et avec elles leur lot d'incertitudes. Depuis la mise en œuvre de la loi « NOTRe », elles sont de plus en plus présentes. Nous avons déjà su nous adapter et faire face, mais de nouvelles difficultés se présentent à nous.

La perte du FSE n'a jamais été compensée, et nous n'avons à ce jour pas de réponse en ce qui concerne le remplacement des fonds parlementaires.

La volonté de réduction des dépenses publiques qui prévaut dans toutes les collectivités, et la nécessité de pouvoir justifier chaque euro dépensé, amènent celles-ci à se tourner de plus en plus vers le financement par appel à projet. Si ce mode de financement peut convenir lorsqu'on veut impulser de nouvelles actions, il devient un casse-tête pour des associations comme la nôtre.

Solidarité Paysans remplit une mission, celle d'accompagner des familles paysannes dans la difficulté. Nous le faisons avec une méthode qui nous est propre et qui privilégie les personnes, en les aidant à reprendre de l'autonomie pour remettre en route un projet, qu'il soit dans la continuation de l'activité agricole ou dans la reconversion.

Cette mission est reconnue par tous nos partenaires, qu'il s'agisse de l'administration, des élus ou des professionnels. Elle est malheureusement reconductible d'une année sur l'autre et mérite donc d'être financée en tant que telle, sans que nous ayons à réinventer chaque année un nouveau projet.

C'est pourtant ce qui se profile puisque l'aide que nous apportait le Conseil Départemental 56 semble devoir désormais passer par la réponse à un appel à projet dont les cases sont peu adaptées à notre action. Nous avons maintenant l'habitude de répondre à des appels à projets pour aider au financement de missions spécifiques. C'est le cas de notre travail sur l'habitat, pour lequel nous recevons une aide de la Fondation Abbé Pierre, mais ce type de financement à un caractère trop aléatoire pour constituer la base de nos recettes.

Il est indispensable que nos élus à tous les niveaux, prennent en compte le fait que notre action constitue un tout et qu'il est difficile de la décortiquer en petits morceaux pour rentrer dans des cases bien souvent trop étroites.

Nous remplissons une mission d'intérêt général dont les effets sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, sont incontestables. Une solution pour un financement pérenne de cette action doit donc être trouvée.

Octobre 2018

N° 61

Dans ce numéro :

Edito : P 1

Des moyens nécessaires pour une action efficace

Raymond ROBIC

Pages centrales

La réforme du dispositif Agriculteurs en difficulté. P 2

Patrick BOUGEARD

Un audit d'exploitation : pour quoi faire ? P 3

Elisabeth CHAMBRY

Journée festive en Ille et Vilaine.

Marcel VASNIER

Dernière page

Groupe de paroles pour les agriculteurs en difficultés dans le 56 P 4

Clara PAILLEUX

Roland JOSSE

Journée conviviale dans les Côtes d'Armor
Marie France MILOT

Solidarité Paysans de Bretagne

17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor

93, bd Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen

32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone: 02 96 24 58 49

Collège Morbihan

ZA de Kerauel
56390 LOCQUELTAS
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine

17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère

Hôtel-Pépinière d'Entreprises
4, zone de LUMUNOC'H
29510 BRIEC
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeurs de Publication :
Michel MOUILLE et Raymond ROBIC
ISSN : 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Un peu d'histoire pour comprendre comment Solidarité Paysans est arrivée à contribuer au travail de refonte du dispositif Agri-Diff, et quels positionnements nous avons tenus. Il ne s'agissait en rien de rencontres fortuites, mais bien de la capitalisation du travail des associations sur le terrain.

En avril 2016, Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture de l'époque, demande une contribution à Solidarité Paysans sur la crise agricole, nous lui produisons un document : « Réponse aux situations sociales et humaines les plus difficiles » qui contient déjà notre vision de ce qu'est la défense des paysans.

C'est aussi la période du combat pour obtenir des droits identiques pour tous les paysans pour le versement des ATR (Avances de Trésorerie Remboursable), trois mois de pression et de lobbying auprès du cabinet qui s'occupe des questions de la PAC. Le ministère va « caler », inondé par les remontées de terrain du réseau Solidarité Paysans. Nous faisons la démonstration qu'une association, sûre du droit des paysans et avec un positionnement clair, fait avancer leur défense.

C'est ce contexte qui conduit le cabinet du ministre puis la DGPE* à demander la participation de Solidarité Paysans aux travaux du groupe de travail « Identification et accompagnement des exploitations en situation de fragilité économique ».

Nous étions, dans ce groupe, hors l'administration et syndicats, la seule structure de débiteurs organisés. Tous les autres étaient des créanciers.

Nous avons tenu et défendu trois principes :

- Opter pour le principe d'auto-déclaration.
- Un lieu neutre pour accueillir les paysans : l'administration.
- Réaliser un diagnostic partagé.

En février 2017, Solidarité Paysans est la seule structure participant au groupe de travail à produire une contribution, saluée par l'administration, « Repérage et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».

Les lignes bougent, les propositions que fait l'administration à l'issue de ce travail semblent aller dans le bon sens.

Il faudra attendre 6 mois la sortie de la première instruction technique en décembre 2017. Nous pouvons mesurer alors les capacités de nuisances des représentants institutionnels du

monde agricole pour dénaturer un texte.

Les responsables associatifs du réseau Solidarité Paysans, réunis le 1er février 2018, expliquent à la représentante du ministère, venue leur présenter l'instruction technique, tout le mal que l'on pense de cette instruction, mais surtout tous les effets collatéraux non entrevus qui vont pénaliser les paysans : c'est notre proximité du terrain qui légitime notre parole. Le message est entendu, la seconde instruction : « Audit global de l'exploitation agricole », sur laquelle nous travaillons avec des salariées du réseau en collaboration avec les services de la DGPE ré-ouvre des perspectives :

- L'exploitant agricole peut réaliser un audit global de son exploitation agricole sur sa propre initiative et sans avis préalable de la cellule d'accompagnement.
- Les experts sont désignés par une liste établie par la préfecture, nous faisons entrer la notion d'expérience pour la reconnaissance, les diplômes ne sont pas le seul critère.
- Les critères d'éligibilité ont été redéfinis pour que les agriculteurs sans comptabilité puissent entrer dans le dispositif.
- Un compte recettes/dépenses peut permettre d'établir un plan de redressement.

Ce n'est pas le grand soir, mais nous avons fait avancer quatre points :

Tous les agriculteurs peuvent avoir accès au dispositif avec l'expert de leur choix.

Le travail des associations locales Solidarité Paysans est valorisé, il peut entrer dans le dispositif au travers de la reconnaissance d'expert.

Le travail des bénévoles est aussi valorisé, il offre, pour les plus petites associations, la possibilité par leurs bénévoles experts d'être intégrées au dispositif.

Enfin, même si le budget de ce dispositif est limité, il peut contribuer au financement des associations locales.

Ce nouveau dispositif AED** est une opportunité pour le réseau Solidarité Paysans d'apparaître unifié, et de faire reconnaître notre expertise unique.

Cette situation nous oblige à un travail de mutualisation des pratiques locales et des outils, de formation des experts pour la crédibilité du réseau.

C'est une de nos missions au service de la défense des paysans.

* Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des entreprises

** Agriculteurs en difficulté

En Bretagne, suite à l'instruction parue en avril 2018, précisant les conditions de réalisation d'un audit global d'exploitation, Solidarité Paysans a engagé des démarches auprès de chaque DDTM afin d'obtenir la qualité « d'expert » nécessaire pour réaliser ces audits. Seules Solidarité Paysans de Bretagne et la Chambre d'agriculture sont habilitées dans notre région. Cette habilitation a été délivrée par le préfet de chacun des quatre départements bretons.

Un audit : c'est quoi ? C'est le résultat d'un travail de compréhension global du fonctionnement de l'exploitation agricole. A Solidarité Paysans ce travail est réalisé à la suite de plusieurs rencontres avec les accompagnants : bénévole et salariée. Sous réserve de certains critères d'éligibilité, l'aide à l'audit est accessible à tous les agriculteurs qui en font la demande.

Qu'est qu'on y trouve ?

La première partie est une présentation de l'exploitation, des exploitants, et de leur histoire qui doit permettre de comprendre la situation actuelle. De cette présentation ressortent des éléments d'explication relatifs aux difficultés rencontrées. L'audit fait ensuite état des points forts et des points d'alerte de l'exploitation sur les aspects suivants :

- Diagnostic technique qui analyse les résultats techniques
- Diagnostic comptable et financier qui fait

la synthèse des derniers résultats d'EBE, l'analyse du compte de résultat et du bilan, et de l'endettement.

- Diagnostic social qui analyse les moyens humains en présence au regard des besoins de l'exploitation et du projet de la famille.

L'audit conclut ensuite sur les pistes d'actions proposées pour répondre aux difficultés et doit aussi faire apparaître l'avis de l'agriculteur sur ces propositions.

L'audit à quoi ça sert ?

Ce document est un outil qui permet de prendre du recul et d'avoir un regard global sur son exploitation. Il est aussi nécessaire pour accéder aux aides d'Etat : une nouvelle circulaire est attendue d'ici fin 2019 précisant de nouveaux modes de calcul et d'attribution de ces aides. (Un article paraîtra dans notre prochain numéro sur ces aides)

Comment s'y prendre pour faire un audit ?

Il faut d'abord faire part de son intention auprès de la cellule d'accompagnement de la DDTM du département pour ensuite faire une demande d'aide pour l'audit. Dès réception de l'accord de la DDTM, l'audit peut être réalisé par l'organisme de son choix parmi les experts habilités (dont Solidarité Paysans). L'aide à l'audit sert à financer sa réalisation et sera versée directement à l'organisme.

Pour toutes ces démarches et la réalisation de l'audit, prenez contact avec l'équipe Solidarité Paysans dans votre département.

Pourtant la concurrence était rude, à quelques kms "Terre de Jim" battait son plein, les moissonneuses faisaient la course, l'archevêque bénissait les tracteurs et malgré tout, 85 personnes ont répondu à notre invitation, le samedi 08 septembre dernier en Ille et Vilaine.

Nous étions accueillis par Fabienne Bouffort qui nous a raconté son parcours et expliqué comment avec Solidarité Paysans, l'Adage, Agro bio et Micro-vert, elle a surmonté ses difficultés.

Sa reconversion en lait bio est la démonstration qu'il est possible de produire mieux et meilleur. Pour tous les producteurs en capacité de le faire, c'est le moment.

Fabienne n'a pas été épargnée dans sa vie personnelle et professionnelle mais elle nous a transmis sa volonté, sa hargne, son envie de se battre pour continuer à vivre : une vraie leçon de courage. Le repas, animé par des his-



toires, des chansons et le son de l'accordéon reste aussi un excellent souvenir.

Gilbert Rochelet nous a préparé un cochon grillé avec une farce digne d'un grand chef...à propos de farce et de chef...le Président nous traite de gaulois réfractaires aux changements, c'est pourtant bien un cochon que nous avons dégusté et non un sanglier... !

Le groupe de parole pour les agriculteurs en difficultés piloté par les Semaines Sociales de Bretagne, le CMR 56 et Solidarité Paysans 56, a démarré une session fin 2017, quatre réunions à trois semaines d'intervalle.

Les conclusions de ce « groupe test » sont positives. Les participant(es) ont apprécié l'écoute de l'animatrice, différente de ce qui se fait dans les groupes de formation institutionnelle. A travers l'écoute qui a été développée tout au long des quatre réunions, les participant(e)s se sont sentis pris en compte et reconnus en tant que personne.

Voici le témoignage de l'un des participants, Jean-François, éleveur laitier dans le Morbihan. Le binôme d'accompagnateurs de Solidarité Paysans lui a demandé de revenir sur cette expérience.

- *S P : « Qu'as-tu pensé quand on t'a proposé de participer à ce groupe de parole ? »*
- *J F : « De mon côté, je ne savais pas ce que ça allait m'apporter mais j'étais preneur d'expériences nouvelles. J'ai pensé que ça ne pouvait pas être négatif. L'inconvénient, c'était les kilomètres à faire. Cela aurait pu être un frein mais j'ai quand même pris la décision de participer. »*
- *S P : « Peux-tu nous dire ce que ça t'a apporté ? »*
- *J F : « Communiquer avec d'autres m'a permis une vraie coupure dans mon travail. Cette démarche ce n'était pas seulement pour m'apporter à moi, mais aussi aux autres. J'ai rencontré d'autres agriculteurs (trices) avec des problèmes qui peuvent être très divers : économique, familial... . Ensemble, on échange des tuyaux. Les conseils sont basés sur l'expérience. Après, on se sent libre dans nos choix, et on peut mettre en œuvre de nouvelles choses. »*

- *S P : « As-tu envie de rajouter quelque chose à ceux qui pourraient encore hésiter? »*
- *J F : « on trouve toujours quelque chose de plus urgent à faire : il y a des vêlages à surveiller, des pannes à réparer. Participer au groupe ça ne paraît pas être une nécessité. Pourtant ça peut apporter quelque chose qu'on n'imagine pas, et puis ce n'est qu'un après-midi et on peut organiser le travail autrement. »*

Nous remercions Jean-François de nous avoir livré son témoignage. Dans une dernière réunion du groupe pour faire le bilan, d'autres participants nous ont dit :

- *« Cela a été riche pour moi de participer au groupe et de rencontrer des personnes à qui j'ai pu accorder ma confiance »*
- *« J'avais envie de ne pas trop participer au départ, l'écoute sans jugement, en vigueur dans notre groupe, m'a fait changer d'avis »*
- *« J'ai hésité à revenir pour la deuxième rencontre, les SMS respectueux de l'animatrice m'ont fait changer d'avis »*
- *« Avant j'avais décidé de me fermer, le groupe m'a permis de parler »*
- *« Le groupe m'a donné confiance et j'ai pu reprendre contact avec mes enfants »*
- *« Parfois avec les créanciers, on a peur de parler et de passer pour moins que rien. Ici c'est différent, il n'y a aucun jugement de personne sur personne. »*

L'expérience de ce premier groupe de parole, conforte le comité de pilotage à continuer la démarche et à projeter la mise en place d'un nouveau groupe vers mi-novembre 2018 sur le secteur de Ploërmel.

Les personnes intéressées peuvent contacter Clara, l'animatrice de Solidarité Paysans 56:

Tél : 02 97 67 51 33

Journée conviviale dans les Côtes d'Armor

Marie France MILOT - SP 22

Cette année nous nous sommes retrouvés dans le Méné sur la commune de Laurenan. Par solidarité avec l'association, Jean Jacques Poilvert et Ollivier Gillouet, les deux associés du Gaec de Gologouet, ont eu la gentillesse de nous accueillir sur leur exploitation.

Une trentaine de bénévoles et de personnes accompagnées étaient présentes.

Fernand Cabaret, animateur du collège 22 a ouvert la journée en présentant l'association, les différentes activités réalisées dans l'année et en remerciant toutes les personnes présentes.

Avant la dégustation des galettes saucisses, Jean Jacques Poilvert nous a présenté l'exploitation laitière convertie en bio depuis un an : (90-100vaches laitières sur 160ha dont 130ha en herbe et le reste en maïs et céréales).

Valérie Poilane, la maire de Laurenan nous a félicité pour notre travail auprès des agriculteurs et agricultrices en difficultés et encouragé à poursuivre notre action.

Elle a ensuite présenté la commune de Laurenan, une commune très dynamique où vivent 750 habitants et de nombreuses associations et où les projets ne manquent pas (épicerie associative, restaurant communal, rénovation de l'église et de la salle des fêtes ...).

La bonne humeur était présente toute l'après-midi malgré la pluie qui tombait drue à l'extérieur !!. Les musiciens Henri, Esther et Christophe ont animé la journée et accompagné les danseurs avec leur bombarde, biniou et accordéon.

Nous avons terminé la journée en dégustant les délicieux gâteaux réalisés par les uns et les autres. Un grand merci à Serge Robin qui a organisé cette journée d'une main de maître.